



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue par vidéoconférence à Gatineau, le mercredi 19 mai 2021 à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, messieurs les conseillers Cédric Tessier, président, Gilles Chagnon et Pierre Lanthier formant quorum du comité.

Est absente, madame la conseillère Renée Amyot.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, messieurs Luc Bard, directeur général adjoint, André Turgeon, directeur général adjoint, Yess Gacem, directeur général adjoint et M^e Geneviève Leduc, greffière, ainsi que Jean Boileau, Laurence Gillot, Jean-François LeBlanc, Jean Lessard et François Léveillé.

CE-2021-390

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 14, 21, 28 AVRIL ET 5 MAI 2021

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 14, 21, 28 avril et 5 mai 2021 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux, comme soumis.

Adoptée

CE-2021-391

PÉRIODE OPTIONNELLE - 2018 SP 128 - FOURNITURE ET INSTALLATION DE BALISES ET BOLLARDS FLEXIBLES - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT QUE la firme suivante s'est vu adjuger le contrat :

Numéro de CE lors de l'adjudication	Numéro de CE lors de l'exercice d'année optionnelle	Fournisseur	Description	Montant approximatif année optionnelle taxes incluses et sujet à l'indexation	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2018-544	---	Dévelopotech inc.	2018 SP 128 - Fourniture et installation de balises et bollards flexibles	183 188,98 \$	6.06.2021 au 5.06.2022	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par la firme précitée sont valides et que des années optionnelles sont prévues au contrat;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures désire se prévaloir de la première période optionnelle prévue au contrat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la direction du Service des infrastructures à se prévaloir de la première période optionnelle prévue au contrat, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposée le 5 juin 2018.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget 2022 les sommes requises pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-16029-017-86529	80 000,00 \$	Mesures de modération de la vitesse - 21-4003 - Balises et bollards - 2021
02-61400-649-86530	11 981,73 \$	Expertise conseil - Autres pièces
04-13493	4 380,61 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	4 369,66 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mai 2021.

Adoptée

CE-2021-392

**MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE FORTIER -
DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue Fortier, dossier RS-21-069, comme illustré au plan numéro CRO-21-174 du 6 avril 2021, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Fortier	Est	D'un point situé à 15 m au sud de la rue Dumas, sur une distance de 15 m vers le sud	De décembre à mars

La présente résolution s'ajoute à toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-21-174 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2021-393

**MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE DE
CARILLON - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur la rue de Carillon, dossier RS-21-096, comme illustré au plan numéro CRO-21-176 du 6 avril 2021, le tout afin de :

Implanter des zones de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
De Carillon	Est	À partir de la rue des Braves-du-Coin, sur une distance de 22 m vers le nord	En tout temps
De Carillon	Est	À partir de la rue des Braves-du-Coin, sur une distance de 14 m vers le sud	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-21-176 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2021-394

SOUSSION 2020 SP 326 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - STABILISATION DE LA BERGE OUEST DU RUISSEAU WABASSEE, DERRIÈRE LA RUE DE CAP-AUX-MEULES - SERVICES DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - PIERRE LANTHIER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- adjuge un contrat à la firme Englobe Corp., 900, boulevard de la Carrière, Gatineau, Québec, J8Y 6T5, pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils spécialisés en génie civil pour les services consultatifs, l'élaboration de concepts, les services de coordination, les études préparatoires, la préparation de plans, devis et documents d'appel d'offres, ainsi que les services durant la construction pour le projet de « Stabilisation de la berge ouest du ruisseau Wabassee, derrière la rue de Cap-aux-Meules », pour un montant approximatif de 213 278,63 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 15 février 2021, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée;
- autorise la firme Englobe Corp. à soumettre toute demande d'autorisation ainsi que tous les documents requis se rapportant à ces travaux au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, et à présenter tout engagement en lien avec les demandes d'autorisation requises pour le projet de « Stabilisation de la berge ouest du ruisseau Wabassee, derrière la rue de Cap-aux-Meules »;
- autorise la firme Englobe Corp. à soumettre toute demande d'autorisation ainsi que tous les documents requis se rapportant à ces travaux aux autorités compétentes en la matière, si la situation est rendue nécessaire, et à présenter tout engagement en lien avec les demandes d'autorisation requises, pour le projet de « Stabilisation de la berge ouest du ruisseau Wabassee, derrière la rue de Cap-aux-Meules »;
- confirme l'engagement de la Ville à soumettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et aux autorités concernées, au plus tard 60 jours après la fin des travaux ou selon les délais prescrits, une attestation signée par un ingénieur ou un professionnel autorisé, selon le cas, quant à la conformité des travaux avec les autorisations accordées.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-17003-087-86531	194 751,81 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts -18-3097 - Honoraires professionnels - Stabilisation - Rue de Cap-aux-Meules
04-13493	9 275,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	9 251,82 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mai 2021.

Adoptée

CE-2021-395

SOUSSION 2021 SP 043 - RÉAMÉNAGEMENT DE DIVERS PARCS - PARCS HÉTU, LAROCQUE, GENDRON ET LAVIGNE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICTS ÉLECTORAUX DU LAC-BEAUCHAMP, DE HULL-WRIGHT, DE BUCKINGHAM ET DE DESCHÊNES - JEAN-FRANCOIS LEBLANC, CÉDRIC TESSIER, MARTIN LAJEUNESSE ET MIKE DUGGAN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Paysagiste Envert & Fils – (6535755 Canada inc.), 1662, rue Routhier, Gatineau, Québec, J8R 3Y7, pour les travaux d'aménagement dans divers secteurs aux parcs Héту, Larocque, Gendron et Lavigne, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant approximatif de 94 987,75 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 13 avril 2021, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-21015-014-86532	48 118,92 \$	Plan d'investissements communautaires (PIC) - Service des infrastructures - 21-3016 - Parc Héту - Structure et bordure
18-21015-015-86533	1 889,77 \$	Plan d'investissements communautaires (PIC) - Service des infrastructures - 21-3017 - Parc Larocque - Structure
18-21015-005-86534	34 202,83 \$	Plan d'investissements communautaires (PIC) - Service des infrastructures - 21-3007 - Parc Gendron - Structure
18-21015-013-86535	2 524,95 \$	Plan d'investissements communautaires (PIC) - Service des infrastructures - 21-3015 - Parc Lavigne (École) - Structure
04-13493	4 130,80 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	4 120,48 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mai 2021.

Adoptée

CE-2021-396

SOUSSION 2021 SP 006 - 2, RUE DE LORIMIER - RÉFECTION DE LA TOITURE - PROJET 18-2025 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme TMR3 Couvreur inc., 1880, chemin Pink, Gatineau, Québec, J9J 3N7, pour la fourniture des matériaux, la main-d'œuvre et les équipements nécessaires pour la réfection de la toiture du 2, rue de Lorimier, sur la base des prix forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total de 319 630,50 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 22 avril 2021, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-19022-003-86536	291 865,25 \$	Décontamination de la Fonderie - 18-2025 - 2, rue de Lorimier
04-13493	13 900,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	13 865,25 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mai 2021.

Adoptée

CE-2021-397

RENOUVELLEMENT - 2018 SP 303 - MARQUAGE DE CHAUSSÉE 2019 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT QUE les firmes suivantes se sont vu adjuger des contrats :

Numéro de CE lors de l'adjudication	Numéro de CE lors de l'exercice d'année optionnelle	Fournisseurs	Description	Montant indexé période optionnelle taxes incluses	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2019-103	CE-2020-57	Lignes Maska (92548783 Québec inc.)	2018 SP 303 - Marquage de chaussée - Section 1 - Marquage longitudinal	247 713,27 \$	27-02-2021 au 26-02-2022	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
		9709789 Canada inc./ Proligne	2018 SP 303 - Section 4 - Marquage hors chaussée	35 181,34 \$		

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par les firmes précitées sont valides et que des années optionnelles sont prévues aux contrats;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures désire se prévaloir de la deuxième période optionnelle prévue aux divers contrats :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la direction du Service des infrastructures à se prévaloir de la deuxième période optionnelle prévue aux contrats, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées le 18 décembre 2018.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31530-521 – Lignage de rues, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget 2022 les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mai 2021.

Adoptée

CE-2021-398

MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE DOLLARD-DES ORMEAUX - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur la rue Dollard-Des Ormeaux, dossier RS-21-104, comme illustré au plan numéro CRO-21-187 du 12 avril 2021, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côtés</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Dollard-Des Ormeaux	Ouest	Entre la rue de Verdun et la rue Saint-Étienne	En tout temps
Dollard-Des Ormeaux	Est	À partir de la rue Saint-Étienne, sur une distance de 44 m vers le nord	En tout temps

Implanter une zone de stationnement limité :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Dollard-Des Ormeaux	Est	À partir de la rue de Verdun, sur une distance de 86 m vers le sud	3 heures 7 h à 17 h Lundi au vendredi

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-21-187 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2021-399

PÉRIODE OPTIONNELLE - SOUMISSION 2016 SP 266 - SERVICE DE COLLECTE, DE TRANSPORT ET DE VALORISATION DES ENCOMBRANTS- RÉEMPLOI - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE la firme suivante s'est vu adjudger un contrat :

Numéro de CE lors de l'adjudication	Numéro de CE lors de l'exercice d'année optionnelle	Fournisseurs	Description	Montant période optionnelle taxes incluses et incluant l'indexation	Période	Autre option de renouvellement
CE-2017-924	CE-2020-463	La Relance Outaouais et Grands Frères Grandes Sœurs Outaouais	2016 SP 266 - Service de collecte, de transport et de valorisation des encombrants-réemploi	371 265,01 \$	27 juin 2021 au 26 juin 2022	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

CONSIDÉRANT QUE les prix figurant au protocole d'entente avec les firmes précitées sont valides et que deux saisons optionnelles sont prévues au contrat;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'environnement désire se prévaloir de la deuxième et dernière année optionnelle prévue au protocole d'entente :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la direction du Service de l'environnement à se prévaloir de la deuxième et dernière année optionnelle prévue au montant approximatif de 371 265,01 \$ incluant les taxes, aux organismes La Relance Outaouais et Grands Frères Grandes Sœurs Outaouais, le tout en conformité avec le protocole d'entente 2016 SP 266.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de 2022 les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mai 2021.

Adoptée

CE-2021-400

SOUMISSION 2021 SP 044 - INSTALLATION ET FOURNITURE D'UN SYSTÈME DE SURVEILLANCE VIDÉO AU STATIONNEMENT ÉTAGÉ DU CENTRE SLUSH PUPPIE - SERVICE DES BIENS IMMOBILIERS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Marois Électrique (1980) ltée, 900, boulevard de la Carrière, suite 106, Gatineau, Québec, J8Y 6T5, pour l'installation et la fourniture d'un système de surveillance vidéo pour le stationnement étagé au Centre Slush Puppie situé au 500, boulevard de la Cité, secteur de Gatineau, sur la base des prix unitaires ou forfaitaires inscrits à la formule de soumission au montant total approximatif de 113 595,30 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 21 avril 2021, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30812-002-86528	103 727,65 \$	Divers travaux d'infrastructures - Aréna + 3 glaces - Signalisation active - Stationnements
04-13493	4 940,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	4 927,65 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mai 2021.

Adoptée

CE-2021-401

ENTÉRINER LES DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES ET AUTORISER LA PÉRIODE OPTIONNELLE - SOUMISSION 2018 SP 315 - SERVICES DE SIGNALÉURS ROUTIERS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE la firme suivante s'est vu adjuger un contrat :

Numéro de CE lors de l'adjudication	Numéro de CE lors de l'exercice d'année optionnelle	Fournisseurs	Description	Montant indexé période optionnelle taxes incluses	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2019-220	---	2932733 Canada inc. (Signebec inc.)	2018 SP 315 - Service de signaleurs routiers	325 865,57 \$ /2 ans	2021-04-10 au 2023-04-09	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

CONSIDÉRANT QUE le prix soumis par la firme précitée est valide et qu'une période optionnelle de deux années est prévue au contrat;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics désire se prévaloir de la période optionnelle prévue au contrat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine les dépenses supplémentaires au montant de 96 366 \$ incluant les taxes;
- autorise la direction du Service des travaux publics à se prévaloir de la période optionnelle de deux années prévue au contrat, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposée le 11 février 2019;
- autorise le trésorier à prévoir les sommes nécessaires aux budgets des années 2022 à 2023 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants, et ce, jusqu'à disponibilité des fonds :

POSTE BUDGÉTAIRE	DESCRIPTION
02-31210-521	Rues pavées
02-31230-521	Trottoirs et bordures
02-41520-521	Fossés urbains et ruraux
02-41541-521	Ajustements structures
02-71430-521	Horticulture et arboriculture
02-41310-521	Réseau d'aqueduc
02-41510-521	Entretien réseau d'égout
02-31510-521	Feux de circulation et traverses
02-31410-521	Éclairage des rues
18-20017-002	Programme de reprofilage de fossés

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mai 2021.

Adoptée

CE-2021-402

RATIFICATION DES LISTES DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉROS B-39 - 110 862,14 \$ - PÉRIODE DU 4 AU 10 OCTOBRE 2020, B-40 - 109 455,96 \$ - PÉRIODE DU 11 AU 17 OCTOBRE 2020, B-41 - 202 003,92 \$ - PÉRIODE DU 18 AU 24 OCTOBRE 2020, B-42 - 230 445,87 \$ - PÉRIODE DU 25 AU 31 OCTOBRE 2020

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie les listes des locations et des achats de biens non durables numéros B-39 au montant de 110 862,14 \$ pour la période du 4 au 10 octobre 2020, B-40 au montant de 109 455,96 \$ pour la période du 11 au 17 octobre 2020, B-41 au montant de 202 003,92 \$ pour la période du 18 au 24 octobre 2020 et B-42 au montant de 230 445,87 \$ pour la période du 25 au 31 octobre 2020.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mai 2021.

Adoptée

CE-2021-403

RATIFICATION DES LISTES DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉROS B-43 - 155 210,37 \$ - PÉRIODE DU 1^{ER} AU 7 NOVEMBRE 2020, B-44 - 305 747,16 \$ - PÉRIODE DU 8 AU 14 NOVEMBRE 2020, B-45 - 132 632,83 \$ - PÉRIODE DU 15 AU 21 NOVEMBRE 2020, B-46 - 258 151,14 \$ - PÉRIODE DU 22 AU 28 NOVEMBRE 2020

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie les listes des locations et des achats de biens non durables numéros B-43 au montant de 155 210,37 \$ pour la période du 1^{er} au 7 novembre 2020, B-44 au montant de 305 747,16 \$ pour la période du 8 au 14 novembre 2020, B-45 au montant de 132 632,83 \$ pour la période du 15 au 21 novembre 2020 et B-46 au montant de 258 151,14 \$ pour la période du 22 au 28 novembre 2020.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mai 2021.

Adoptée

CE-2021-404

RATIFICATION DES LISTES DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉROS B-47 - 374 224,24 \$ - PÉRIODE DU 29 NOVEMBRE AU 5 DÉCEMBRE 2020, B-48 - 224 116,00 \$ - PÉRIODE DU 6 AU 12 DÉCEMBRE 2020, B-49 - 351 808,05 \$ - PÉRIODE DU 13 AU 19 DÉCEMBRE 2020, B-50 - 503 240,11 \$ - PÉRIODE DU 15 AU 31 DÉCEMBRE 2020, B-51 - 445 359,69 \$ - PÉRIODE DU 20 AU 31 DÉCEMBRE 2020

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie les listes des locations et des achats de biens non durables numéros B-47 au montant de 374 224,24 \$ pour la période du 29 novembre au 5 décembre 2020, B-48 au montant de 224 116,00 \$ pour la période du 6 au 12 décembre 2020, B-49 au montant de 351 808,05 \$ pour la période du 13 au 19 décembre 2020, B-50 au montant de 503 240,11 \$ pour la période du 15 au 31 décembre 2020 et B-51 au montant de 445 359,69 \$ pour la période du 20 au 31 décembre 2020.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mai 2021.

Adoptée

CE-2021-405

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 16 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 18 - LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 17 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 18

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 16, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéro 18, la liste des réquisitions numéro 17 ainsi que la liste des embauches numéro 18 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants \$	Périodes
Liste PA numéro 16	Pièces de comptes à payer	22 814,55 \$	3 au 7 mai 2021
Liste PD numéro 18	Pièces de comptes à payer	362 112,93 \$	3 au 7 mai 2021
Liste des réquisitions numéro 17	Pièces de comptes à payer	1 717,14 \$	3 au 7 mai 2021
Liste des embauches numéro 18	Embauche du personnel temporaire	2 532 122,31 \$	25 avril au 1 ^{er} mai 2021

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mai 2021.

Adoptée

CE-2021-406 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-18 POUR UN MONTANT TOTAL DE 1 454 518,35 \$ POUR LA PÉRIODE DU 29 AVRIL AU 5 MAI 2021**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-18 d'un montant de 1 454 518,35 \$ pour la période du 29 avril au 5 mai 2021.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mai 2021.

Adoptée

CE-2021-407 **SUBVENTION DE 5 000 \$ - DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE SERVICES ET ACTIVITÉS ANNUELLES 2021 - RACK À BÉCIK, COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ - DISTRICT ÉLECTORAL DU MANOIR-DES-TREMBLES-VAL-TÉTREAU - JOCELYN BLONDIN**

CONSIDÉRANT QUE le Rack à bécik, Coopérative de solidarité, organisme à but non lucratif, a fait une demande de soutien financier pour développer son offre de services ainsi que ses activités annuelles 2021;

CONSIDÉRANT QUE monsieur le conseiller Jocelyn Blondin désire subventionner ce projet à même son budget discrétionnaire;

CONSIDÉRANT QUE le soutien financier accordé par l' élu est de 5 000 \$, et que selon le règlement 816-2017, cette subvention doit être approuvée par le comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 5 000 \$ à l'ordre du Rack à bécik, Coopérative de solidarité, 1, rue Henri-Lessard, Gatineau, Québec, J8T 3G7, à titre de soutien financier pour le développement de leur offre de services ainsi que leurs activités annuelles 2021.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79935-972	5 000 \$	Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin - District électoral du Manoir-des-Trembles-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79935-692	5 000 \$		Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin - District électoral du Manoir-des-Trembles-Val-Tétreau - Aménagement - Équipement non-capitalisable
02-79935-972		5 000 \$	Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin - District électoral du Manoir-des-Trembles-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mai 2021.

Adoptée

CE-2021-408

AUTORISATION D'UN MONTANT SUPPLÉMENTAIRE - SOUMISSION 2020 SP 297 - SERVICES PROFESSIONNELS - CHARGÉ DE PROJET ET CONSEILLER EN GESTION DU CHANGEMENT DANS LE CADRE D'UN PROJET D'IMPLANTATION D'UN LOGICIEL DE GESTION INTÉGRÉ - SERVICE DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2020-687 du 4 novembre 2020, octroyait aux firmes Connectiviti inc. et Le Groupe Edgenda inc., un contrat pour les services professionnels d'un chargé de projet et d'un conseiller en gestion du changement pour l'accompagnement dans la livraison des phases finales de l'implantation du nouveau système de gestion intégré;

CONSIDÉRANT QUE l'article 12.0 du cahier Avis aux soumissionnaires stipule que le contrat est valide dès son adjudication et que selon les besoins de la Ville, les heures pourraient être revues à hausse selon les besoins réels en cours de contrat;

CONSIDÉRANT QUE la date d'implantation du logiciel de gestion intégré PIVO a été déplacée en janvier 2022 suite à l'actualisation des stratégies;

CONSIDÉRANT QU'une offre de service a été soumise par les firmes Connectiviti inc. et Le Groupe Edgenda inc., afin de prolonger l'accompagnement dans la livraison des phases finales de l'implantation du nouveau système de gestion intégré PIVO;

CONSIDÉRANT QUE le comité de gouvernance du projet PIVO et le comité de gouvernance PDI sont d'accord avec la proposition soumise :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise les services supplémentaires offerts par les firmes suivantes pour la prolongation de l'accompagnement dans la livraison des phases finales de l'implantation du nouveau système de gestion intégré PIVO pour un montant additionnel de :

Section 1 – Chargé de projet - Sénior

379 653,20 \$ incluant les taxes, à la firme Connectiviti inc., 5125, boulevard Rosemont, Montréal, Québec, H1T 2G1, ce qui porte un total cumulatif du contrat à la somme de 471 518,23 \$.

Section 2 – Conseiller en gestion du changement - Sénior

188 561,87 \$ incluant les taxes, à la firme Le Groupe Edgenda inc., 1751, rue du Marais, bureau 300, Québec, G1M 0A2, ce qui porte un total cumulatif du contrat à la somme de 301 812,25 \$.

Le directeur du Service des finances est autorisé à signer la demande de changement y découlant.

Compte tenu des disponibilités budgétaires existantes (62 700 \$), le trésorier est autorisé à puiser les fonds nécessaires à la mise en place des éléments précédents, au montant de 456 156,09 \$, à même le Plan directeur informatique.

Les fonds à cette fin pour seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT IMPUTABLE	DESCRIPTION
18-16012-014	518 856,09 \$	Remplacement du système financier - Experts-conseils

Un certificat du trésorier a été émis le 16 mai 2021.

Adoptée

CE-2021-409

AMÉNAGEMENT D'UN PLACOTTOIR DEVANT LE 61, RUE PRINCIPALE - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - AUDREY BUREAU

CONSIDÉRANT QU'un placottoir est un espace public aménagé de manière temporaire sur une emprise de la rue et que ces aménagements se veulent des lieux de rencontre et d'animation accessibles et ouverts à tous;

CONSIDÉRANT QUE l'installation du placottoir occupera trois espaces de stationnement et que l'absence de parcomètre à ces endroits n'engendre aucune perte de revenu pour la Ville;

CONSIDÉRANT QUE ce retrait temporaire d'espaces de stationnement n'a pas d'impact sur un ou des commerçants de la rue Principale;

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'utilisation temporaire de trois espaces de stationnement devant le 61, rue Principale par l'aménagement d'un placottoir dans ces espaces, et ce, pour la période du 19 mai au 15 novembre 2021.

Adoptée

CE-2021-410

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT DE LA FIRME ERP CONNEX INC. POUR LE PROJET PIVO

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par ses résolutions numéros CE-2016-279 du 13 avril 2016 et CE-2017-73 du 1^{er} février 2017, octroyait à la firme ERP Connex inc., un contrat pour l'acquisition et l'implantation d'un progiciel de gestion financière intégrée pour un montant total de 3 776 315 \$ incluant les taxes, ainsi qu'un montant de 2 630 490 \$ pour l'entretien sur une période de 10 ans;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par ses résolutions numéros CE-2019-431 du 19 juin 2019 et CE-2020-533 du 19 août 2020, autorisait les services supplémentaires offerts par la firme ERP Connex inc., pour le développement de solutions personnalisées, la préparation des différentes formations requises pour les futurs utilisateurs du nouveau système financier et le support supplémentaire lors des phases de tests et de déploiement pour un montant maximum de 2 495 083 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE la date d'implantation du logiciel de gestion intégré PIVO a été déplacée en janvier 2022 suite à l'actualisation des stratégies et la présentation d'un état de la situation du projet;

CONSIDÉRANT QUE du support de l'intégrateur est toujours nécessaire afin de supporter la Ville de Gatineau lors des tests d'acceptation, de la formation des utilisateurs finaux, de la conversion des données ainsi que lors du déploiement;

CONSIDÉRANT QU'une offre de service été soumise par la firme ERP Connex inc., afin de prolonger le support supplémentaire lors des phases de tests et de déploiement;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de gouvernance du projet PIVO et le Comité de gouvernance PDI sont d'accord avec la proposition soumise :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise les services supplémentaires offerts par la firme ERP Connex inc., 2540, boulevard Daniel-Johnson, bureau 110, Laval, Québec, H7T 2S3, pour la prolongation du support supplémentaire lors des phases de tests et de déploiement pour un montant maximum de 459 020,59 \$ taxes incluses.

En incluant l'entretien sur 10 ans, ces services supplémentaires portent le contrat à un montant de 9 360 908 \$ incluant les taxes.

Le directeur du Service des finances est autorisé à signer la demande de changement y découlant.

Compte tenu des disponibilités budgétaires existantes (125 000,00 \$) le trésorier est autorisé à puiser les fonds nécessaires à la mise en place des éléments précédents, au montant de 294 146,98 \$, à même le Plan directeur informatique.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT IMPUTABLE	DESCRIPTION
18-16012-010	419 146,98 \$	Remplacement du système financier - Demande de changement

Un certificat du trésorier a été émis le 16 mai 2021.

Adoptée

CE-2021-411

AUTORISER UN MONTANT SUPPLÉMENTAIRE - 2019 SI 366 - SERVICES JURIDIQUES - DOSSIER GRIEF PRO-19-01-01 - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir, il est nécessaire de faire autoriser par ce comité les dépenses supérieures à 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la dépense prévue pour les services juridiques concernant ce dossier s'avère au-delà de la somme de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573.3.0.3. de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Gatineau est exemptée du processus de soumission compte tenu que la confirmation de ce mandat de services professionnels est nécessaire dans le cadre d'un recours devant un tribunal :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise un montant supplémentaire de 25 000 \$ incluant les taxes, à la firme Lavery avocats pour des services juridiques liés au dossier du grief PRO-19-01-01 portant le cumulatif en honoraire professionnel à 128 553,96 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-16160-416 - Ressources humaines - Relation de travail, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mai 2021.

Adoptée

CE-2021-412

PROLONGATION DE L'AFFECTATION DE MADAME MARIE-NOËLE ST-PIERRE À UN SURCROÎT DE TRAVAIL À TITRE DE COORDONNATRICE - DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS POUR LA PÉRIODE DU 21 MAI 2021 AU 15 FÉVRIER 2022 POUR LE SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 100 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à prolonger un surcroît de travail à titre de coordonnatrice – Développement des communautés pour le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés jusqu'au 15 février 2022;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à ce surcroît de travail dépassera la somme de 100 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de madame Marie-Noëlle St-Pierre à un surcroît de travail à titre de coordonnatrice – Développement des communautés pour le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés jusqu'au 15 février 2022.

Le salaire de madame Marie-Noëlle St-Pierre sera équivalent à la classe 7, échelon 3 de l'échelle salariale des employés professionnels de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-59130-135 - Politique familiale – Temporaires - Non-syndiqués.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires au budget de l'année 2022 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mai 2021.

Adoptée

CE-2021-413

SUSPENSION SANS SOLDE DE SEPT JOURS - EMPLOYÉ NUMÉRO 113533

CONSIDÉRANT les conclusions de l'enquête menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la faute commise par l'employé numéro 113533 a ébranlé de façon considérable le lien de confiance entre ce dernier et la Ville;

CONSIDÉRANT l'ensemble des faits analysés ainsi que l'état actuel de la jurisprudence en cette matière;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Service des ressources humaines et du Service concerné entérinent les conclusions suite à l'enquête :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve l'imposition d'une suspension sans solde de sept jours à l'employé numéro 113533.

Adoptée

CE-2021-414

RÈGLEMENT DES DOSSIERS DE GRIEFS BLC-2019-10 ET BLC-2019-027

CONSIDÉRANT QUE le Syndicat des cols blancs de Gatineau – SCFP 5400, au nom de l'employé numéro 108870, a déposé deux griefs portant les numéros 2019-010 et 2019-027 alléguant que l'Employeur contrevient, entre autres, à l'article 27.03 de la convention collective;

CONSIDÉRANT QUE les Parties ont la volonté de régler les griefs à l'amiable et sans admission de responsabilité de part et d'autre;

CONSIDÉRANT QUE les Parties ont entrepris des pourparlers afin de régler les litiges concernant les griefs BLC-2019-010 et BLC-2019-027 et, à cet égard, elles en sont venues à une entente de principe :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'entente intervenue entre les Parties qui prévoit le règlement des griefs BLC-2019-010 et BLC-2019-027.

La directrice générale ou son remplaçant, le directeur du Service de police et la directrice du Service des ressources humaines sont autorisés à signer le règlement.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mai 2021.

Adoptée

CÉDRIC TESSIER
Conseiller et président
Comité exécutif

M^c GENEVIÈVE LEDUC
Greffière
Comité exécutif